

TARIF

13A

AVIONS

En bref

Période de la licence :
trimestrielle

Redevance :
droits forfaitaires par
trimestre, selon le nombre
de places :

- a) musique utilisée au sol –
droits de 40,50 \$ à 82,50 \$
par avion
- b) musique utilisée en vol,
excluant la musique
utilisée au sol – droits
de 162,00 \$ à 330,00 \$
par avion

Date limite :
les droits sont payables
le 31 mars, le 30 juin, le
30 septembre et le 31
décembre de chaque année
visée par la licence

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/13A

Licence pour faire jouer (exécuter
publiquement) de la musique à bord d'un
avion, tant au sol qu'en vol. Comprend la
musique jouée dans les casques d'écoute
personnels offerts aux passagers

Calcul de la redevance* :

1. Musique au sol

Nombre de places	Droits par trimestre civil (par avion)
0-100	40,50 \$
101-160	51,30 \$
161-250	60,00 \$
251 ou plus	82,50 \$

2. Musique en vol

Nombre de places	Droits par trimestre civil (par avion)
0-100	162,00 \$
101-160	205,20 \$
161-250	240,00 \$
251 ou plus	330,00 \$

* Lorsque des droits sont payables à la section 2 (musique en vol), les droits ne sont pas payables à la section 1 (musique au sol).

Calculez votre redevance : socan.ca/calculatrice/13A

Si vous avez d'autres utilisations de musique, veuillez nous
contacter ou essayez le Sélecteur de licence à socan.ca.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez
consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/
licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur
du Canada au www.cb-cda.gc.ca.